

Patrick de Saint-Exupéry

[23 novembre 2005]

LA BOÎTE DE PANDORE rwandaise va-t-elle se rouvrir ? Ou, au contraire, se refermer sous la pression de ceux qui voudraient que l'on n'y regarde guère ? La réponse repose, en grande partie, entre les mains de Brigitte Raynaud. La juge d'instruction au Tribunal des armées de Paris (TAP) a été saisie le 16 février d'une plainte contre X pour «*complicité de génocide et/ou complicité de crime contre l'humanité*» portée par six rescapés rwandais qui mettent en cause le rôle de l'armée française durant l'opération «Turquoise». Cette opération «*militaro-humanitaire*», voulue par François Mitterrand, fut lancée en juin 1994, trois mois après le début du génocide des Tutsis du Rwanda.

Arrivée lundi à Kigali, Brigitte Raynaud a commencé dès hier l'audition des premiers plaignants. Son déplacement, motivé par le refus du procureur d'ouvrir une information judiciaire tant que la plainte n'était pas plus étayée, a déjà été l'occasion d'un premier affrontement feutré. Dans un courrier, le ministère de la Défense a tenu à attirer «*l'attention*» de la juge sur le fait que Paris ne disposait pas au Rwanda de «*moyens de protection*». A cet avertissement était jointe une note blanche des services de renseignements militaires jugeant «*inopportun*» un éventuel déplacement compte tenu de possibles «*menaces*».

«Affaire hors norme»

Pour lever l'obstruction venue de la Rue Saint-Dominique, il fallut que le Quai d'Orsay intervienne et l'ambassadeur de France au Rwanda, Dominique Decherf, accepta de donner sa garantie personnelle quant au manque de fondement des «*menaces*» alléguées. Au rappel de cet épisode, Brigitte Raynaud, qui se refuse à toute déclaration, se contentait hier de répliquer sur le ton de l'ironie : «*J'ai une grande habitude des voyages.*»

Pour l'avocat des plaignants, M^e Antoine Comte, également présent à Kigali, un premier obstacle a simplement été levé : «*Il s'agit d'une affaire hors norme, assure-t-il. C'est la première fois qu'une plainte pour «complicité» sur des événements aussi graves et visant une opération extérieure est portée au Tribunal des armées de Paris. C'est aussi la première fois qu'un juge d'instruction se déplace dans un cadre très restreint voulu par le parquet, mais qui va, à mon avis, révéler toute la justesse de la plainte et l'étendue du préjudice.*» Pour le défenseur des parties civiles, la première journée d'audition a été décisive : «*Le transport du juge à Kigali, affirme M^e Comte, lui a donné la mesure de ce qui s'est passé à compter d'avril 1994 et aussi de l'implication des militaires français depuis 1990 dans les affaires rwandaises.*»

Paradoxalement, les auditions se déroulent – pour des questions de procédure – dans les locaux mêmes de l'ambassade de France au Rwanda. Un lieu chargé de mémoire comme le souligna en avril 2005 l'ambassadeur de France à Kigali qui, inaugurant une plaque commémorative en mémoire des employés rwandais tués lors du génocide, réaffirma dans un discours approuvé par Paris la nécessité d'identifier «*nos dysfonctionnements, nos erreurs, nos faiblesses, nos insuffisances*».

Une présence à la limite de l'engagement direct

La plainte déposée par les six parties civiles vise tant l'opération «Turquoise» que les années antérieures, années durant lesquelles «*la présence française est à la limite de l'engagement direct*», constatera la mission d'information sur le Rwanda de l'Assemblée nationale. Elle n'épargne pas pour autant les responsables au plus haut niveau de l'Etat français. Une note datant du 28 avril 1994 émanant du conseiller à l'Elysée Bruno Delaye et destinée à François Mitterrand est ainsi citée. Tout comme une autre note du général Quesnot, alors chef de l'état-major particulier (EMP) du président de la République. Celle-ci date du 6 mai, soit un mois après le début du génocide. Après un point de situation, le général Quesnot livre son analyse : un «*Tutsiland*», écrit-il, est en passe de se constituer «*avec l'aide anglo-saxonne et la complicité objective de nos faux intellectuels, remarquables relais d'un lobby tutsi auquel est également sensible une partie de notre appareil d'Etat... Est-ce vraiment ce que nous voulons ?*»

18/12/2005